

PROJET DE COMPTE-RENDU
Réunion du Groupe de travail n° 2 du CCR EOC
Thon Hotel City Centre - Bruxelles
31 octobre 2007
9:30-13:15 h

1. Bienvenue

La réunion commence en souhaitant la bienvenue aux participants. Le président informe de l'absence à la réunion de Jacques Pichon et André Gueguen du fait de leur participation à une autre réunion avec des représentants français et le ministre français de la Pêche, et nous demande en son nom de bien vouloir l'excuser. Jim Portus intervient en remplacement de Paul Trebilcock et excuse son absence.

- **Adoption de l'ordre du jour**

Le président propose d'inclure les sujets suivants sous la rubrique « Questions diverses » dans l'ordre du jour, à savoir :

- Débat concernant les propositions et l'émission d'une réponse, adressée au Secrétariat, au formulaire de demande de création de Groupes d'approche du CCR-EOS.
- Mention de la réunion annuelle de la Convention sur les pêcheries de l'Atlantique du Nord-est (NEAFC) et programme initial de contenus de celle-ci.
- Actualisation et mise à jour des actions en matière de filets maillants (sur demande de Stéphanie Tachaires du CNPME).

Barrie Deas exprime sa surprise quant au fait que la question du Rendement maximum durable (RMD) ne figure pas à l'ordre du jour. Il propose et soutient qu'à l'avenir, ce point soit régulièrement inclus pour informer sur l'état d'avancement des projets s'y rapportant (et spécifier si progrès il y a eu). Barrie justifie sa demande par le fait qu'il s'agit d'une des actions stratégiques prioritaires du CCR-EOS. Le président prend note de ce commentaire et s'engage à inclure ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion du GT2.

L'ordre du jour est adopté avec les modifications énoncées précédemment.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion précédente.**

Aucun commentaire n'étant émis, le compte-rendu de la dernière réunion est considéré comme approuvé.

2. Révision de l'avis rendu par le CIEM pour 2008 concernant les divisions VII bcfghjk (Martin Pastoors)

Martin Pastoors fait une introduction générale préalable à l'analyse en détail de chaque espèce par zone et par pêcherie, en expliquant les tenants et les aboutissants des aspects suivants :

- La méthodologie utilisée pour rédiger le rapport en question, basée sur des paramètres biologiques de référence (niveaux de biomasse du stock reproducteur et mortalité par pêche)
- La terminologie adoptée par le CIEM pour décrire l'état des stocks (système des « feux de signalisation » : rouge, vert et orange).
- Le protocole d'interprétation et d'évaluation des données obtenues en fonction de trois scénarios alternatifs :
 - 1) quand la biomasse du stock reproducteur (BSR) se trouve en deçà du seuil de précaution (Bpa),
 - 2) quand on ne dispose pas de données scientifiques fiables et robustes en quantité suffisante et les calculs sont effectués par estimation,
 - 3) quand le stock est soumis à un plan de gestion régi par le principe de la précaution (Martin explique de que le principe ou critère de précaution est un concept politique, et non scientifique, et que le CIEM se limite à respecter et à suivre cette approche qui est celle des états membres et de la Commission).

Les tendances générales qui se dégagent sont les suivantes :

- Une réduction importante de l'effort de pêche dans la zone VII sur la période 1999-2006, avec une concentration accrue de l'effort sur les sous-zones VII f et g. Par type d'engins, la majeure partie de l'effort est concentrée sur les chalutiers à panneaux (*otter trawlers*).

- L'existence d'une grande incertitude scientifique due à l'insuffisance et au manque de fiabilité des données obtenues pour évaluer l'état des différents stocks dans la zone VII (la plupart étant catalogués comme « inconnus »).

- Une recommandation générale de réduction des captures et des quotas pour tous les stocks, à l'exception du merlu du nord et des deux stocks de sole dans la mer Celtique et au Sud-ouest de l'Irlande.

La présentation de Martin Pastoors, qui analyse chaque espèce séparément, est disponible sur le site web du CCR-EOS.

- **Commentaires des membres concernant l'avis du CIEM et les propositions de TAC et quotas pour l'exercice 2008.**

Les membres présents regrettent que l'incertitude scientifique soit aussi grande et caractérisée par le manque de fiabilité des données pour la pluparts des stocks de poisson de la zone VII. Ils conviennent de demander à la Commission une plus grande contribution en termes de ressources économiques allouées au CIEM et aux principaux organismes scientifiques pour que ceux-ci puissent recueillir des données plus solides, fiables et avérées.

Une question est également soulevée concernant le degré de participation des parties prenantes (*stakeholders*) dans le processus de révision des stocks par le CIEM. On constate un désaccord flagrant entre la perception des pêcheurs (par exemple quant aux agrégations et aux quantités de cabillaud en mer Celtique), et le critère scientifique pour décrire un même stock dans une même zone, avec les risques que cela entraîne tels que l'augmentation des rejets en mer. C'est pourquoi il est conseillé au CIEM et aux parties prenantes de se réunir au sein d'un forum spécifique pour débattre sur la meilleure façon de recueillir, d'analyser et de distribuer les données (ce qui implique une harmonisation des données provenant de sources diverses et différentes campagnes ou études d'observation), ainsi que pour établir des mécanismes de participation plus directs et plus faciles à comprendre par tous (par exemple, établir des analyses chronologiques claires quant à leur durée et leur portée concernant les espèces et les pêcheries).

Il est finalement suggéré au CIEM de réfléchir sur la possibilité de réviser sa dynamique / politique de guidance pour les stocks dont on ne dispose pas de données fiables en quantité suffisante avant d'émettre une recommandation (surtout en ce qui concerne ses calculs basés sur la moyenne des débarquements, qui ont une influence énorme sur la prise de décision du Conseil des ministres de la Pêche).

Martin Pastoors conseille à toutes les parties prenantes et responsables de la gestion des pêcheries, lorsqu'ils suggèrent des mesures ou définissent des objectifs spécifiques, d'indiquer clairement le moyen de mesurer leur portée et d'évaluer si les résultats prévus ou recherchés par ces mesures ont été atteints, et de préciser également le type de contrôle supplémentaire requis. Sans ces renseignements complémentaires, il est difficilement possible d'améliorer la qualité des recommandations scientifiques. Il faut donc fixer des objectifs concrets et spécifier comment évaluer leur degré d'accomplissement. L'information fournie par les pêcheurs et les industriels doit être présentée de manière systématique et non anecdotique. Le CCR-EOS devrait agir en tant que forum « agglutinant » de propositions, et coordonner et réunir toute cette information provenant de ses membres.

Les membres présents sont d'avis que la politique du TAC zéro adoptée pour certaines espèces (telles que le cabillaud) ne peut conduire qu'à une augmentation des rejets en mer, et qu'il faut établir de nouvelles mesures contenant des objectifs plus flexibles, adaptés à chaque région concrète, afin de contribuer de manière plus réaliste à la reconstitution effective des stocks. Quelques exemples dans ce sens : les plans visant à éviter les captures de cabillaud (pour les navires, individuellement, ou les flottes de navires), le projet de réduction des rejets en mer d'Irlande ou bien les initiatives recherchant l'amélioration des connaissances sur les pêcheries (au travers d'entretiens périodiques, de l'élaboration de formulaires ou questionnaires standard à remplir par les pêcheurs, etc.)

Martin pense que ce type de mesures alternatives basées sur des objectifs concrets peuvent s'avérer très utiles, mais il existe un obstacle à surmonter ou défi à relever : celui de définir clairement la manière d'intégrer les connaissances ou l'information qualifiée provenant des pêcheurs dans le processus de recommandation scientifique.

Les participants conviennent de la nécessité d'une réunion entre le CCR-EOS et le CIEM pour recueillir et analyser toutes ces approches et propositions de mesures spécifiques, et établir les étapes communes à franchir pour leur mise en place.

Concernant la fermeture de la zone de pêche de Trevose Head, le président résume brièvement l'origine de cette initiative provenant des industriels et signale que les résultats n'ont pas encore été constatés. La Commission avait été requise pour réunir des données exhaustives sur la zone. Mais ce recueil n'a pas été fait jusqu'à présent et le manque de considération accordé à cette initiative, qui avait eu pour effet de réduire de façon importante l'effort de pêche dans cette zone, crée un sentiment d'impuissance. Le président donne ensuite la parole à Julien Lamothe qui, en l'absence de Jacques Pichon, présente une brève analyse de la situation de fermeture de la zone de Trevose.

Julien Lamothe énumère les données contenues dans le rapport du CIEM au sujet de cette interdiction et affirme que, malgré les faibles taux de recrutement, on constate d'autres signes clairement positifs, tels que le fort déclin de la mortalité par pêche ou l'abondance relative de morues jeunes dans les captures des zones de Manche ouest et de mer Celtique (d'après les données fournies par les professionnels français et irlandais). Il signale que les tranches d'âge ont été sous-estimées par l'évaluation du CIEM. Il pense qu'un TAC trop faible peut avoir des effets pervers sur l'intensification des captures, ce qui obligerait les états membres à adopter des mesures de choc concernant les rejets en mer ou déclassements (*downgrading*). Finalement, il encourage la coopération conjointe des industriels et des scientifiques pour consolider ce type d'initiatives, et met à la disposition du CIEM et de la Commission la perspective d'un recueil de données utiles à bord des navires de pêche commerciaux au travers de la coordination du CCR-EOS.

Lors du tour de parole, la délégation espagnole réitère son opposition ferme aux fermetures de zones de pêche en temps réel, et affirme qu'elle tentera de collaborer dans la limite de ses possibilités aux plans de reconstitution du stock de cabillaud, à la seule condition que cela n'affecte en rien son activité, s'agissant d'une flotte qui ne pêche pas et n'a aucune répercussion sur cette espèce puisqu'elle n'est soumise à aucun quota et que ses captures accidentelles de cabillaud sont peu représentatives. Par conséquent, la délégation espagnole se limitera à une position d'observateur attentif de toutes les approches visant à impliquer d'autres activités de pêche mixtes, puisque l'effort revient à l'industrie qui capture le cabillaud et non pas aux autres activités se déroulant dans des pêcheries mixtes. Pour finir, la délégation espagnole fait part de sa surprise devant les incertitudes exprimées par le CIEM concernant la validité de la fermeture de la zone de pêche de Trevose Head. Elle croyait que cette organisation disposait d'informations suffisantes pour effectuer une évaluation adéquate de cette mesure, et se réserve le droit de rectifier son soutien à cette interdiction si, à l'avenir, des résultats probants ne sont pas constatés.

ACTION : On accorde d'étudier la possibilité de créer un atelier conjoint CCR-CIEM pour examiner comment collaborer et améliorer le recueil, l'analyse et le traitement des données scientifiques, et identifier des mesures flexibles utiles pour atteindre l'objectif d'arriver aux limites de précaution, non seulement pour le cabillaud mais aussi pour tous les plans de reconstitution en général.

3. Plan de reconstitution du merlu

Le président évoque l'accord convenu lors de la réunion récente à Dublin du Comité exécutif, pendant laquelle il fut décidé de rédiger un projet de lettre adressée à la Commission européenne pour demander la transition du système actuel de reconstitution, prévu au règlement 811/2004, vers un système de gestion du stock de merlu du nord visant à accomplir l'objectif d'atteindre une BSR de 140 000 tonnes pour la troisième année consécutive.

Les participants sont informés qu'un atelier spécifique pour le merlu du nord s'est tenu le 30 octobre. Cet atelier, organisé par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche espagnol, a réuni des représentants espagnols du secteur, des représentants de l'administration, de la Commission, des gestionnaires et des chefs d'entreprises, ainsi que des pêcheurs. Malgré la constatation de l'objectif atteint de 140 000 tonnes de BSR, le secteur a été surpris de la réaction de la Commission qui a refusé d'adopter ce plan de gestion en 2008 et a entrepris une étude d'impact économique pour évaluer cette mesure. Ce rapport de la Commission aura un caractère économique et biologique et tiendra compte de l'opinion du CCR-EOS.

Malgré cette fâcheuse nouvelle, on accorde à l'unanimité de maintenir l'initiative d'envoyer cette lettre à la Commission dans les termes susmentionnés et en incluant le texte suivant¹: « *Le stock de merlu du nord a atteint l'objectif de 140 000 tonnes de BSR sur deux ans (2006 et 2007) qu'établissait le plan de reconstitution. L'article 3 de ce plan de reconstitution envisageait un plan de gestion qui devrait maintenant être mis en place* ». Quoiqu'il en soit, on convient que le CCR-EOS devra rester ferme et demander à la Commission que ce plan de gestion soit mis en place sans plus tarder et, qu'en cas de retard, des mesures dérogatoires de transition soient établies, par exemple concernant les 8 % de marge de tolérance entre les estimations du journal de pêche et les déclarations de débarquements.

Lors d'une intervention en qualité d'observateur, Álvaro Fernández de l'IEO résume les indications sur l'état du stock de merlu du nord, à l'appui de données fournies par le CIEM – Comité consultatif de gestion des pêches (ACFM) et Groupe de travail Merlu Baudroies Cardine (WGHMM)² –, et invite les participants à utiliser cette information lors des échanges de communication avec les administrations nationales et la Commission. Elle fait apparaître des résultats historiques et des données statistiques très positives concernant l'accroissement du stock, la taille moyenne des débarquements, la composition des tranches d'âge des populations ainsi que la réduction généralisée de l'effort de pêche (flotte spécialisée dans la pêche du merlu et flotte de pêche lointaine) et des taux de mortalité par pêche.

Álvaro Fernández évoque la prévision d'augmentation continue du stock de reproducteurs dans les prochains exercices, et pense qu'en maintenant le degré actuel d'effort de pêche, tous les pays peuvent contribuer à poursuivre la tendance à la baisse de la mortalité par pêche si le stock continue à s'accroître, et parvenir à nous rapprocher, sur le moyen terme, du taux de mortalité optimum pour cette espèce.

¹ Traduction approximative du texte original en anglais – Rapport du CIEM concernant le merlu du nord (ICES Advice 2007, Book 9) – p. 28, disponible sur : <http://www.ices.dk/committe/acfm/comwork/report/2007/oct/hke-nrtn.pdf>

² Disponible uniquement en anglais sur <http://www.ices.dk/iceswork/wgdetailacfm.asp?wg=WGHMM>

En effet, en maintenant le niveau d'effort de pêche actuel de tous les pays, le niveau F peut être réduit si le stock augmente, ce qui permettrait à moyen terme d'atteindre le niveau F optimum de RMD. Par ailleurs, la maintenance de l'effort de pêche sur le merlu n'a pas de répercussion négative sur les stocks de baudroie, de cardine et de langoustine.

Lisa Borges, représentante de la Commission européenne, indique que la Commission a l'intention d'implanter un plan de gestion pour le merlu en 2009, mais qu'elle n'est pas encore prête car elle est en train de préparer un document non officiel (*Non Paper*) sur les Plans de gestion à long terme, s'appuyant sur des bases scientifiques solides et recherchant les commentaires et la participation des CCR concernés et des parties prenantes en général.

- **Présentation du projet EFIMAS (Lorenzo Motos)**

EFIMAS est un projet qui s'inscrit dans le VIe Programme cadre de R&D et se trouve dans sa dernière phase d'implantation : le programme de simulation de scénarios a déjà été utilisé dans la pratique par le Groupe de travail du Comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP) pour la rédaction de son rapport biologique. L'objectif de cette dernière phase est de diffuser parmi les parties prenantes les différents modèles développés et appliqués pour étudier l'exploitation des pêcheries, et mettre ces outils à leur disposition en cas de besoin.

Quant à l'approche du programme, contrairement à l'approche traditionnelle de gestion basée sur une « hypothèse unique », elle consiste à évaluer des processus de gestion alternatifs en réalisant des simulations en fonction des différentes hypothèses avancées. Il s'agit par conséquent d'un modèle sur lequel on simule différents processus de gestion.

Quant au calendrier d'actions à mettre en place, les membres sont invités à faire part de leur souhait de participer dans des groupes d'intérêt focalisés avant le mois de janvier, afin de pouvoir tester l'application et de décider les paramètres et indicateurs (de type biologique, économique, social, etc.) régissant le modèle pour étudier la gestion des pêcheries. Lorenzo Motos signale que ce projet dispose de fonds suffisants pour couvrir les frais de plusieurs représentants du CCR-EOS (nombre à confirmer) pour assister aux réunions. Une réunion sera tenue en mars à Bruxelles pour mettre en commun les expériences préalables à la finalisation du projet et qu'un représentant du CCR-EOS y sera invité.

Enfin, on procède à une simulation avec saisie de données en temps réel pour faire une démonstration du fonctionnement de cet outil. Une interface est présentée, dénommée « *viseur d'alternatives de gestion* », permettant de sélectionner spécifiquement le stock de merlu du nord ainsi qu'une série de paramètres (niveaux F, B et âge des populations, entre autres) et d'afficher les résultats de toutes les simulations réalisées sur un intervalle de temps de 20 à 30 ans.

ACTIONS : Le Secrétariat se chargera de distribuer la présentation de Lorenzo Motos traduite en trois langues, et de donner lieu à l'ouverture de la période de présentation des candidatures intéressées par la participation à ce projet. En outre, la participation du CCR-EOS à ce projet sera décidée lors du prochain Comité exécutif et les représentants définitifs seront choisis parmi ces candidats.

4. Propositions convenues à soumettre au Comité exécutif

On décide de remettre pour étude au Comité exécutif les propositions suivantes d'actions et demandes adressées à la Commission :

- Requête formelle auprès de la Commission d'une amélioration substantielle des rapports rendus par le CIEM quand à l'évaluation de l'état des stocks pour la division CIEM VII en général, et demande de résultats sur la fermeture de la zone de pêche de Trevoise Head en particulier.

- Approbation d'un écrit ou d'une lettre prônant la matérialisation d'un plan de gestion pour le merlu du nord, au lieu du plan de reconstitution actuel, et demandant entre temps un soulagement des conditions spéciales imposées par le plan de reconstitution actuel, telles que la marge de tolérance de 8 % entre les captures enregistrées dans les journaux de pêche et lors des débarquements.

- Établissement de contacts avec le CIEM pour améliorer les voies de communication et le recueil et l'échange d'information et de données significatives : envisager la possibilité d'organiser un atelier ou séminaire pour évaluer ces aspects.

Après un débat sur la procédure à suivre quant à la formulation de propositions et recommandations concrètes par espèce en réponse aux avis du CIEM, et étant donné le peu de temps dont on dispose pour le dialogue, il est convenu que les conclusions mentionnées à ce sujet soient transmises au prochain Comité exécutif pour leur discussion et l'adoption de résolutions le cas échéant.

5. Zones maritimes protégées et Natura 2000 : Présentation des ZEC proposées par le Royaume-Uni – (Charlotte Johnston, JNCC)

Étant donné le manque de temps, le président suggère à la conférencière de faire un résumé succinct de sa présentation et d'en offrir une vision générale. Il lui transmet ses excuses et l'invite à effectuer cette présentation lors de la prochaine réunion du Comité exécutif du CCR-EOS. Il invite de même les membres à lire le contenu de cette présentation disponible sur le site Internet du CCR-EOS et de faire part de leurs observations.

La conférencière précise que le JNCC se trouve dans une phase préliminaire de consultation pour la sélection des zones d'interdiction qui s'appuiera sur des critères exclusivement scientifiques. Quatre zones d'interdiction ont été proposées au sein de la zone d'activité du CCR-EOS.

6. Questions diverses

- Création des groupes d'approche : La discussion de ce point est reportée par manque de temps.

- Réunion annuelle NEAFC : Le président annonce que cette réunion se tiendra à Londres entre les 12 et 16 novembre prochains. Les nouvelles propositions de fermeture des zones de Rockall et Hatton Bank³ y seront traitées.

- Filets maillants : Stéphanie Tachoures (CNPMEM), en représentation de Michel Goujon, informe les participants des nouveautés qui se sont produites à ce sujet. Michel Goujon a récemment contacté Norman Graham, un des responsables du projet DEAPCLEAN, et ce dernier a invité plusieurs représentants du CCR-EOS (nombre à définir) à assister à une réunion du projet devant se tenir à Galway les 21-23 novembre prochains. Norman Graham est disposé à consacrer du temps pour analyser et examiner, avec ses collègues du réseau scientifique d'experts, les plans des campagnes d'observation réalisés par les administrations de l'Espagne, de la France et du Royaume-Uni en 2006.

Les présents sont remerciés de leur participation, ainsi que les traducteurs pour le travail effectué. La séance est close à 13h15.

Président : Hugo González García
Rapporteur: Alexandre Rodríguez
(en remplacement de Paul Trebilcock)
Novembre 2007

³ Pour info : <http://www.neafc.org/>